ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

URSSAF

Question écrite n° 29282

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la fusion des URSSAF de Pau et de Bayonne. Il va de soi que le siège de la nouvelle URSSAF fusionnée devrait se situer à Pau, préfecture du département, pour des raisons pratiques évidentes. L'URSSAF doit se situer au plus près des principaux responsables de l'État et du département (préfet, trésorier payeur général, conseil général, directeur des services fiscaux, direction départementale du travail, etc ...). Les principales réunions auxquelles devra participer le directeur de l'URSSAF se passeront aussi à Pau. Toutes les préfectures en France accueillent le siège de l'URSSAF il serait profondément illogique et malvenu que Pau échappe à cette règle. Elle lui demande donc de garantir que le siège de l'URSSAF des Pyrénées-Atlantiques soit bien établi à Pau.

Données clés

Auteur : Mme Martine Lignières-Cassou
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29282
Rubrique : Sécurité sociale
Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6672
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)